

Séance
extraordi-
naire du 20
décembre
2021 à 19h 10

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGTIÈME
(20^e) JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MIL VINGT (2021) À
COMPTER DE 19 h 10 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-
DE-VILLE À MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme. Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière, Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent également.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.12.608

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi. Tous forment le corps complet du conseil municipal. La greffière rédige le procès-verbal.

21.12.609

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.
4. Période de questions.
5. Clôture et levée de l'assemblée.

*Monsieur le maire présente le programme triennal
d'immobilisations 2022-2024*

La planification des investissements 2022-2024

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un ensemble de projets que la Ville de Mont-Joli compte réaliser ou entreprendre au cours des trois prochaines années afin de combler ses besoins en investissements, particulièrement dans ses infrastructures vieillissantes.

Des investissements de 14,9 M\$ sont prévus au PTI, soit 8,4 M\$ pour l'année 2022, 4,2 M\$ pour l'année 2023 et 2,3 M\$ pour l'année 2024. La protection et la réhabilitation des infrastructures essentielles d'aqueduc, d'égout et routières sont les éléments qui nécessiteront les investissements les plus importants, soit 4,6 M\$ pour l'ensemble du PTI. En 2022, une somme de 2,6 M\$ est prévue pour la réfection d'une partie du boulevard Jacques-Cartier et de la rue Benoit-Quimper. Un peu plus de 2 M\$ sont réservés en 2023 pour les rues Ménard et Villeneuve.

Ces investissements permettront à la Ville de Mont-Joli de faire le rattrapage nécessaire et de maintenir le rythme pour la mise à niveau de ses infrastructures de base.

Par ailleurs, le réaménagement de l'intersection Jacques-Cartier, Pierre-Normand, Guérin et Aubin à des fins de sécurité s'inscrit parmi les investissements de 2022.

Au chapitre des loisirs et de la culture, une somme de 1 M\$ est inscrite pour la modernisation du Parc Richelieu : jeux d'eau, rénovation du bâtiment principal, réaménagements divers, etc. Ces travaux sont conditionnels à une participation gouvernementale.

Dans le domaine des loisirs, toujours, une somme de 300 000 \$ est également prévue pour l'aménagement d'une patinoire extérieure ainsi qu'un montant de 100 000 \$ pour l'ajout et l'amélioration de la signalisation et des sentiers au Parc du Ruisseau Lebrun. Ce dernier montant est d'ailleurs couvert par le Fonds de soutien aux initiatives régionales de la MRC de La Mitis.

La maison des citoyens subira une cure de jeunesse en 2022, un choix budgétaire qui s'impose au vu du vieillissement des installations. Une somme de 650 000 \$ sera injectée dans la rénovation du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et la modernisation de ses équipements. Il s'agit de nécessaires travaux de rattrapage.

Pour lutter contre le myriophylle à épis au lac du Gros-Ruisseau, un montant de 125 000 \$ est planifié. Le même montant sera investi par la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage. L'acquisition d'un équipement destiné à nettoyer le lac de cette plante envahissante est conditionnelle à l'acceptation par le ministère de l'Environnement et l'obtention d'une subvention pour couvrir les frais.

En sécurité incendie, une somme de 25 000\$ est réservée pour l'acquisition des équipements du site d'entraînement, propriété de la MRC de La Mitis, qui sert à la simulation d'incendie et la formation des pompiers.

Différentes dépenses, moindres celles-là, contribuent aussi à améliorer l'offre de service. À ce titre, mentionnons les demandes de permis en ligne en urbanisme, l'installation de bornes de recharge électrique à l'Amphithéâtre Desjardins, ou encore l'installation de modules de jeux dans les parcs (en 2023).

En planifiant rigoureusement son PTI, la Ville de Mont-Joli s'assure de gérer de façon responsable son niveau d'endettement tout en continuant d'offrir aux Mont-Joliennes et aux Mont-Joliens des services municipaux et un environnement urbain à la hauteur de leurs attentes.

Conclusion

Je remercie, en terminant, les membres du conseil municipal pour leur participation et leur contribution à l'exercice budgétaire ainsi que les membres de l'administration municipale avec en tête le directeur général, M. Joël Harrisson, et le directeur des finances et trésorier, M. Steve Corneau, pour leur expertise et leurs précieux conseils.

Nous avons pu compter sur la collaboration et l'expertise de toutes les directions de service, qui ont participé à la consultation pré-budgétaire. Leur apport a permis de façonner le budget 2022 et le PTI 2022-2024.

Nous sommes fiers de livrer un budget équilibré qui respecte notre capacité de payer, tout en poursuivant le rattrapage dans les infrastructures. De plus, ce budget nous procure la marge de manœuvre nécessaire pour investir dans un développement qui, collectivement, nous porte toujours un peu plus loin vers l'avant.

Merci !

21.12.610 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022, 2023 et 2024

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022 2023 et 2024.

Le tableau en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

21.12.611 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.12.612 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 25, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière